



ANNEXE II - PRINCIPES RÉGISSANT LA BOURSE. CRITÈRES D'EXCLUSION, DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION DES BOURSES DÉFINIS EN VUE D'UNE ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Principes régissant les bourses

- L'objectif de la bourse est d'aider à atteindre les objectifs définis dans l'actuel [Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table](#).
- Principe de non-profit : les bourses ne peuvent avoir pour objet ou pour effet de générer un profit pour le bénéficiaire.
- Principe de non-rétroactivité : les dépenses engagées avant l'attribution formelle de la bourse ne sont pas couvertes.
- Principe de non-cumul : une seule candidature peut donner lieu à l'attribution d'une bourse à un seul bénéficiaire par exercice financier.
- Principes de publicité, de transparence et d'égalité de traitement.

Critère d'exclusion

Les critères d'exclusion sont conçus pour évaluer l'éligibilité des demandeurs.

Les candidats seront exclus de la procédure de cet appel à candidatures si :

- Ils ne sont pas ressortissants des pays membres du COI
- Ils ne répondent pas aux exigences de l'université.

Critères de sélection

Les critères de sélection permettent d'évaluer la capacité du demandeur à mener à son terme l'action/le programme de travail proposé.

Les candidats doivent posséder les compétences et les qualifications requises pour mener à bien le programme de travail proposé.

Dans le cas des bourses de **Master**, les candidats à la sélection doivent satisfaire aux critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire, de préférence en agronomie, industries agricoles ou technologie des aliments.
- Avoir une bonne connaissance de l'espagnol, qui sera la langue de travail du cours. Pour les candidats admis dont la première langue n'est pas l'espagnol, un cours intensif de perfectionnement dans cette langue devrait être organisé par l'université en septembre 2023. L'Institut Cervantès dispose d'une classe virtuelle de langue espagnole permettant l'apprentissage de cette langue sur Internet. Il est suggéré aux étudiants de s'inscrire à ces cours avant leur arrivée en septembre. Pour plus de renseignements, consultez le site <http://ave.cervantes.es>, où l'information est disponible en plusieurs langues.



Compréhension écrite de l'anglais, car une partie de la bibliographie qui sera distribuée lors du cours sera dans cette langue.

Les candidats doivent démontrer qu'ils travaillent, effectuent des recherches ou ont suivi une formation dans le secteur oléicole.

Critères d'attribution

Les critères d'attribution sont conçus pour évaluer la qualité des candidatures.

Les critères utilisés pour l'attribution des bourses d'études sont les mérites des candidats et leur expérience de travail, de recherche ou d'étude dans le secteur oléicole.

Une connaissance préalable de l'espagnol est nécessaire pour participer à ce cours. La compréhension écrite de l'anglais sera également prise en compte.

Un soutien de la part d'un représentant des Membres ou d'une institution publique sera également considéré comme un atout.

Le contenu de la lettre de motivation exposant les motifs de la demande (description détaillée des raisons pour lesquelles une bourse est demandée) et l'impact attendu de la bourse sur les activités du demandeur seront également pris en compte.

En cas d'égalité entre deux candidats d'un même pays, le candidat le plus jeune sera sélectionné.

Pour l'attribution des bourses, la plus grande diversité géographique sera recherchée.

L'attribution des bourses est soumise aux disponibilités budgétaires du COI.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU MASTER	POINTS
FORMATION ACADEMIQUE (MERITES)	70
TRAVAIL, RECHERCHE OU ETUDES DANS LE SECTEUR OLEICOLE	20
SOUTIEN DE LA PART D'UN PAYS MEMBRE	7
LETTRE DE MOTIVATION AVEC LES RAISONS DE LA DEMANDE (DESCRIPTION DETAILLEE DES MOTIFS POUR LESQUELS UNE BOURSE EST DEMANDEE) ET L'IMPACT ATTENDU DE LA BOURSE SUR LES ACTIVITES DU DEMANDEUR	3